

Normes suisses sur les compétences en culture informationnelle

Contributions

Dr. Philipp Stalder
Hauptbibliothek Universität Zürich
Chef du projet compétences en culture informationnelle chez e-lib.ch

Nadja Böller
Hochschule für Technik und Wirtschaft Chur

Thomas Henkel
Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg

Susanna Landwehr-Sigg
Rektorenkonferenz der Fachhochschulen der Schweiz

Sabrina Piccinini
Biblioteca universitaria di Lugano

Brigitte Schubnell
Hauptbibliothek Universität Zürich

Beatrix Stuber
Universitätsbibliothek Bern

© 2011 Le projet «Compétences en culture informationnelle dans les Hautes écoles suisses» fait partie d'«e-lib.ch: Bibliothèque électronique suisse»

L'utilisation du présent document est soumise à la licence Creative Commons :
Patrimoine - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 2.5 Suisse
(CC BY-NC-SA 2.5)

Les «Normes suisses sur les compétences en culture informationnelle» sont
présentées sur le site: <http://www.informationskompetenz.ch>

Dans la société de l'information, la maîtrise de la culture informationnelle compte parmi les compétences clés les plus importantes pour garantir le succès des études et de la vie professionnelle. Dans le domaine universitaire, ce sont principalement les bibliothèques qui promeuvent la formation aux compétences informationnelles: elles ont sensiblement élargi leur offre, qui était au début limitée aux cours d'introduction et à la méthodologie de recherche, mais qui a été développée ces dernières années pour proposer des formations conformes aux exigences de la société de l'information.

Les normes suisses sur les compétences en culture informationnelle et le référentiel des compétences informationnelles permettent désormais de promouvoir et de transmettre de manière homogène ces compétences au sein des hautes écoles. Ils donnent une orientation précieuse pour la création d'un programme de cours et ouvrent la possibilité de concevoir des formations compatibles sur le plan interinstitutionnel. Les présentes normes favorisent la collaboration entre le personnel des bibliothèques et les enseignants des différentes disciplines scientifiques et facilitent les échanges entre les bibliothèques et la direction des hautes écoles.

Elaboration des normes suisses

Durant les dernières décennies, diverses définitions des compétences informationnelles ont été proposées et discutées. Celle établie par l'UNESCO a obtenu de nombreux suffrages et est largement acceptée de nos jours: «La maîtrise de l'information est la capacité: de reconnaître les besoins d'information; de localiser l'information et d'en évaluer la qualité; de stocker et d'extraire l'information; de faire de l'information un usage efficace et éthique; d'appliquer l'information pour créer et communiquer des savoirs.» (Catts & Lau 2008).

Cette définition rappelle que la culture informationnelle consiste en un réseau de sous-compétences. De nombreux modèles mettent l'accent sur cet aspect en illustrant les procédures de recherche de l'information par une succession d'actions qui font appel à ces sous-compétences. Bien que quelques définitions des compétences informationnelles soient largement répandues actuellement, aucune d'entre elles ne fait l'unanimité. Ceci est lié au caractère éminemment interdisciplinaire des compétences en question, ainsi qu'à leurs liens avec des compétences nécessaires dans des domaines apparentés (par exemple dans la culture des médias).

Basées sur la définition de l'UNESCO, les normes suisses sur les compétences en culture informationnelle se sont inspirées de l'«Australian and New Zealand Information Literacy Framework», établis par l'Australian and New Zealand Institute for Information Literacy ANZIIL (Bundy 2004), et des «Information Literacy Competency Standards for Higher Education», reconnus au niveau international et utilisés par l'Association of College and Research Libraries (ACRL 2000).

Des études récentes démontrent que les compétences informationnelles doivent être acquises de manière globale et qu'elles ne peuvent pas se limiter aux outils relatifs à la recherche en bibliothèque (Leibniz-Informationszentrum Wirtschaft 2011, Madray 2007). Des aspects tels que l'«utilisation ultérieure de l'information» et les «responsabilités liées à l'usage de l'information» occupent actuellement une place prépondérante et gagnent en importance tout particulièrement au niveau de l'enseignement supérieur. L'intégration de ces aspects dans des formations existantes en compétences informationnelles est incontournable. Ainsi, ils ont été dûment pris en compte lors de l'établissement des six principes qui constituent les normes suisses. Grâce à une reformulation judicieuse, les contenus des normes ont été adaptés aux exigences de la culture du public-cible suisse. Les concepts développés dans les normes suisses sont limités à l'essentiel pour qu'ils restent compréhensibles dans les trois aires linguistiques (allemande, française, italienne) de la Suisse; le but étant qu'ils soient acceptés et appliqués dans tout le pays.

Référentiel des compétences informationnelles

Les normes représentent des objectifs généralement reconnus, formulés de manière abstraite dans le but de définir en quelques mots un domaine de compétences. Afin de les rendre utilisables dans l'enseignement, les normes doivent être développées par la description de compétences concrètes relatives à des groupes-cibles spécifiques. Ce développement est mis à disposition dans un référentiel modulaire, dans lequel les six compétences sont articulées sur trois niveaux (débutant, avancé, expert), ce qui les rend applicables dans des contextes différents.

Le niveau «débutant» représente les compétences que devraient avoir acquises idéalement les étudiants de première année. Le niveau «avancé» devrait être atteint lors du passage «bachelor» - «master.» Le niveau «expert», enfin, caractérise les étudiants qui se destinent à une carrière dans la recherche académique ou industrielle. Ces catégorisations n'ont cependant qu'une valeur indicative: le caractère modulaire du référentiel doit être exploité car il permet d'adapter les différentes étapes au contexte et de fixer les priorités en fonction des besoins spécifiques. En effet, les compétences informationnelles exigées des étudiants en droit sont sensiblement différentes de celles que l'on exigera des diplômés en électrotechnique.

Application des normes et du référentiel

Les normes suisses sur les compétences en culture informationnelle servent de base commune et de recommandation en vue de l'intégration des compétences informationnelles aux cursus universitaires. Chacun des six principes constituant les normes recouvre trois à quatre objectifs d'apprentissage qui peuvent être concrétisés et rendus opérationnels à l'aide du référentiel et en fonction de la discipline concernée.

Pour assurer une promotion et une transmission réussies des compétences informationnelles, il est indispensable de les intégrer aux curricula d'études en les adaptant aux différentes disciplines enseignées. Le référentiel des

compétences, dont la lecture peut être horizontale ou verticale, présente des objectifs d'apprentissage généraux qui peuvent être exploités directement pour l'établissement d'unités ou de modules d'enseignement ou pour l'évaluation des compétences acquises. Les objectifs d'apprentissage présentés dans le référentiel peuvent à leur tour être exploités pour formuler les objectifs d'apprentissage d'une session de formation. Comme le référentiel des compétences ne tient pas compte des spécificités des branches enseignées, il est recommandé de l'adapter aux besoins de la discipline. C'est en effet le domaine d'études qui détermine à quel moment l'étudiant doit atteindre un certain niveau dans les différentes compétences. Les compétences que l'on vise pour les différents niveaux (débutant, avancé, expert) peuvent aussi être combinées.

Citation | **American Psychological Association (Style APA)**

Projet «Compétences en culture informationnelle dans les Hautes écoles suisses». (2011). Normes suisses sur les compétences en culture informationnelle. Zürich.

Citation du document en ligne (Style APA)

Projet «Compétences en culture informationnelle dans les Hautes écoles suisses». (2011). Normes suisses sur les compétences en culture informationnelle. Récupéré de <http://www.informationskompetenz.ch>

Bibliographie

Association of College and Research Libraries (ACRL). (2000). *Information Literacy Competency Standards for Higher Education*. Chicago: Association of College and Research Libraries.

Bundy, A. (2004). *Australian and New Zealand Information Literacy Framework*. Adelaide: Australian and New Zealand Institute for Information Literacy (ANZIL).

Catts, R., & Lau, J. (2008). *Vers des indicateurs de la maîtrise de l'information*. Paris: UNESCO. Récupéré de <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001587/158723F.pdf>

Leibniz-Informationszentrum Wirtschaft. (2011). *World Wide Wissenschaft. Wie professionell Forschende im Internet arbeiten*. Hamburg: Leibniz-Informationszentrum Wirtschaft.

Madray, A. (2007). Developing students' awareness of plagiarism: Crisis and Opportunities. *Library philosophy and practice* (June). Récupéré de <http://unllib.unl.edu/LPP/madray.pdf>

Normes Suisses sur les compétences en culture informationnelle

- Principe Un** | La personne qui possède les compétences informationnelles est à même de reconnaître ses besoins en information, elle est capable de définir la nature et l'étendue des informations dont elle a besoin.
- Besoin** | La personne qui possède les compétences informationnelles
- définit et exprime ses besoins d'information en lien direct avec un résultat attendu
 - comprends les buts, les raisons et la nécessité d'avoir une variété de ressources informationnelles
 - choisit et utilise des sources d'information variées comme aide à la décision
- Principe Deux** | La personne qui possède les compétences informationnelles identifie avec efficacité et efficience l'information recherchée
- Accès** | La personne qui possède les compétences informationnelles
- choisit les méthodes et les outils les plus appropriés à la recherche d'information
 - élabore et conduit des stratégies de recherche pertinentes
 - obtient l'information en utilisant les méthodes appropriées
- Principe Trois** | La personne qui possède les compétences informationnelles évalue de manière critique l'information obtenue ainsi que la méthodologie choisie
- Evaluation** | La personne qui possède les compétences informationnelles
- définit et applique des critères pour l'évaluation de l'information
 - juge de l'utilité de l'information obtenue
 - réévalue la nature et l'étendue des besoins d'information
 - juge la démarche utilisée pour obtenir l'information et revoit, si nécessaire, ses stratégies de recherche

Principe Quatre	La personne qui possède les compétences informationnelles gère et partage avec les autres l'information recueillie ou créée
Organisation	<p>La personne qui possède les compétences informationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • sélectionne et enregistre l'information et ses sources • organise, classe et conserve l'information selon des méthodes adéquates • partage l'information • suit les nouveaux développements concernant les sources informationnelles, les technologies d'information et les méthodes de recherche d'information
Principe Cinq	La personne qui possède les compétences informationnelles exploite l'information existante et nouvelle afin d'atteindre un résultat spécifique
Utilisation	<p>La personne qui possède les compétences informationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • utilise des informations nouvelles et préexistantes pour créer un nouveau savoir ou un nouveau produit • communique efficacement le nouveau savoir ou le nouveau produit
Principe Six	La personne qui possède les compétences informationnelles agit comme un membre responsable dans la société de l'information
Résponsabilité	<p>La personne qui possède les compétences informationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • tient compte des contextes culturels, éthiques et socio-économiques liés à l'utilisation de l'information • se conforme aux conventions et règles de conduite lors de l'utilisation de l'information • obtient, conserve et diffuse tout type d'information de manière légale

Normes Suisses sur les compétences en culture informationnelle

Objectifs d'apprentissage	Débutant	Avancé	Expert
définit et exprime ses besoins d'information en lien direct avec un résultat attendu	reconnait et sait expliquer ses besoins d'information	établit et documente ses besoins d'information pour une tâche définie	reconnait ses besoins d'information pour un projet spécifique et développe l'ébauche du concept
comprend les buts, les raisons et la nécessité d'avoir une variété de ressources informationnelles	nomme différentes sources d'information et en décrit le contenu	différencie les diverses sources d'information selon l'orientation et le périmètre	compare les différentes sources d'information sur la base de leurs spécificités et adéquation
choisit et utilise des sources d'information variées comme aide à la décision	utilise des sources d'information appropriées pour satisfaire les besoins d'information	fait un choix fondé des sources d'information et les utilise en fonction de leur contexte	fait un choix fondé des sources d'information appropriées et les utilise en les comparant les unes aux autres
choisit les méthodes et les outils les plus appropriés à la recherche d'information	utilise divers outils ou méthodes dans la recherche d'information	fait un choix fondé des différents outils ou méthodes pour la recherche d'information	fait un choix fondé des outils ou méthodes et les utilise en les comparant les uns aux autres
élabore et conduit des stratégies de recherche pertinentes	explique les fondements de diverses stratégies de recherche et les applique	conduit et documente des stratégies de recherches en utilisant des outils spécifiques	élabore un plan de recherche conformément aux besoins d'information et documente aussi bien la démarche que le déroulé
obtient l'information en utilisant les méthodes appropriées	utilise les ressources à disposition pour obtenir l'information	utilise différentes méthodes pour obtenir l'information et explicite la démarche	porte un jugement sur les différentes manières efficaces d'obtenir l'information en tenant compte de la dimension économique

Normes Suisses sur les compétences en culture informationnelle

Objectifs d'apprentissage	Débutant	Avancé	Expert
définit et applique des critères pour l'évaluation de l'information	juge de l'information selon des critères prédéfinis	fait un choix fondé des critères d'évaluation et les applique	juge de la qualité des critères d'évaluation et, au besoin, les définit à nouveau
juge de l'utilité de l'information obtenue	porte un jugement sur l'utilité et la pertinence de l'information obtenue	porte un jugement sur l'utilité et la qualité de l'information obtenue	porte un jugement sur l'utilité et l'intégralité de l'information obtenue
révalue la nature et l'étendue des besoins d'information	décide si des informations supplémentaires sont nécessaires	détermine l'adéquation des besoins d'information et justifie l'utilisation d'autres sources d'information	vérifie régulièrement la nature et l'étendue des besoins d'information et adapte l'ébauche du concept
juge la démarche utilisée pour obtenir l'information et revoit, si nécessaire, ses stratégies de recherche	vérifie la démarche et modifie les stratégies de recherche	vérifie la démarche et, au besoin, élabore de nouvelles stratégies de recherche	évalue la démarche aussi bien que le déroulement et retravaille le plan de recherche
sélectionne et enregistre l'information et ses sources	enregistre l'information et ses sources par des méthodes simples	enregistre l'information et ses sources au moyen d'outils informatiques	enregistre l'information et ses sources au moyen d'outils collaboratifs
organise, classe et conserve l'information selon des méthodes adéquates	utilise des possibilités diverses pour l'organisation et la conservation de l'information	classe l'information selon des méthodes appropriées	gère et actualise l'information systématiquement et régulièrement selon des critères d'organisation spécifiques
partage l'information	partage l'information au sein d'un groupe d'études	partage l'information en utilisant les technologies de l'information	utilise des outils collaboratifs pour le partage de l'information
suit les nouveaux développements concernant les sources informationnelles, les technologies d'information et les méthodes de recherche d'information	suit les nouveaux développements concernant les sources informationnelles sélectionnées	s'informe régulièrement sur les méthodes de recherche actuelles	conduit une veille sur les développements des technologies d'information et vérifie leur utilité

Normes Suisses sur les compétences en culture informationnelle

Objectifs d'apprentissage	Débutant	Avancé	Expert
utilise des informations nouvelles et préexistantes pour créer un nouveau savoir ou un nouveau produit	intègre le nouveau savoir ou le nouveau produit au sein d'un travail d'études	intègre le nouveau savoir ou le nouveau produit dans un travail scientifique	intègre le nouveau savoir ou le nouveau produit dans une publication spécifique
communique efficacement le nouveau savoir ou le nouveau produit	communique efficacement le nouveau savoir ou le nouveau produit au sein d'un groupe d'études	communique le nouveau savoir ou le nouveau produit à des groupes spécifiques à l'aide de moyens appropriés	discute le nouveau savoir ou le nouveau produit au sein d'une communauté d'experts
revoit la création et la communication du nouveau savoir ou du nouveau produit	documente la création du nouveau savoir ou du nouveau produit	analyse et porte un jugement sur la création et la communication du nouveau savoir ou du nouveau produit	examine l'impact de la publication scientifique et optimise la démarche
tient compte des contextes culturels, éthiques et socio-économiques liés à l'utilisation de l'information	tient compte du contexte éthique de son propre environnement culturel	tient compte des contextes culturels et éthiques de l'environnement international	tient compte des contextes culturels, éthiques et socio-économiques de l'environnement international
se conforme aux conventions et règles de conduite lors de l'utilisation de l'information	se conforme aux conventions et règles de conduite institutionnelles lors de l'utilisation de l'information	se conforme aux conventions et règles de conduite scientifique lors de l'utilisation de l'information	se conforme aux conventions et règles de conduite interdisciplinaires et internationales lors de l'utilisation de l'information
obtient, conserve et diffuse tout type d'information de manière légale	connaît les règles de citation et leurs fondements juridiques	connaît les fondements du droit d'auteur et les applique lors de l'obtention d'information et la conservation des données	connaît les fondements des droits d'exploitation et les applique dans la diffusion d'information

Utilisation

responsabilité